



**Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin
Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux
Associazione Svizzera dei Veterinari per Piccoli Animali**

Consignes de vaccination 1/2007

Les discussions en Suisse et à l'étranger sur les vaccinations des petits animaux, les informations lors de congrès et dans la presse, les nouvelles combinaisons de vaccins offertes sur le marché sèment le désordre dans les esprits des vétérinaires et des propriétaires d'animaux.

Le 21.12.06 l'ASMPA a organisé une réunion de spécialistes ayant pour but de formuler des consignes de vaccination pour les chiens et les chats valables pour toute la suisse. La commission créée à cette occasion et qui a pour mission de surveiller la situation vaccinale est composée comme suit :

Mme la Prof. Claudia Reusch, Médecine Interne des petits animaux, Faculté Vetsuisse de Zürich

Le Dr. méd. vét. Iwan Burgener, Médecine Interne, Faculté Vetsuisse de Berne

Le Dr. méd. vét. Hanspeter Ottiger, Contrôle des vaccins, Institut de Virologie et de Prévention Immunitaire (Institut für Viruskrankheiten und Immunprophylaxe IVI),
Mittelhäusern

Prof. Hans Lutz, Laboratoire de Médecine Vétérinaire, Faculté Vetsuisse de Zürich, membre de la commission de vaccination des vétérinaires praticiens allemands et du groupe ABCD
Madame Käthi Brunner, présidente de l'ASMPA

Principes de base

1. La vaccination est la mesure de prévention la plus importante dans la lutte contre les maladies infectieuses. Elle comprend une vaccination de base complète ainsi que les vaccins de rappels suivants.
2. Il faut essayer de vacciner un pourcentage le plus élevé possible des animaux d'une population.
3. Les antigènes contenus dans les vaccins et les intervalles entre les injections doivent être adaptés de façon optimale pour chaque animal, pour atteindre la meilleure protection vaccinale possible. Les consignes de vaccination sont consciemment formulées avec prudence. Elles sont supervisées dans la durée et constamment adaptées aux connaissances les plus actuelles.
4. Les indications contenues dans les modes d'emploi des fabricants de vaccins doivent être suivies scrupuleusement.
5. Vous trouverez toutes les informations concernant les vaccins et les combinaisons de vaccins autorisés actuellement en Suisse sous l'adresse www.ivi.ch .

Schéma de vaccination pour les chiens

Vaccination de base à l'âge de

8-9 semaines	12 semaines	16 semaines*	15 mois**
Carré	Carré	Carré	Carré
H.c.c	H.c.c	H.c.c	H.c.c
Parvovirose	Parvovirose	Parvovirose	Parvovirose
Léptospirose	Léptospirose	Léptospirose	Léptospirose

- * Selon les cas et à cause de l'influence des anticorps maternels qui sont présents en quantité variable, vous avez le choix de revacciner contre la parvovirose (CPV) et la maladie de Carré (CDV) les chiots vaccinés tôt. A partir de 12 semaines il suffit de vacciner 2 fois en l'espace de 3-4 semaines.
- ** La vaccination de base complète se termine par le vaccin une année après.

Virus du Parainfluenza canin (CPiV)

- A injecter sc. Peut être obtenu seul ou comme composante d'un vaccin polyvalent
- Pour les chiens exposés à un risque d'infection accru (pension, groupe de chiots)
- Vaccination 4 semaines avant la date d'exposition prévue
- Premier vaccin à partir de 8 semaines, 2e vaccin 3-4 semaines plus tard.

Bordetella bronchiseptica

- Ne peut être obtenu en Suisse qu'en combinaison avec CPiV (en application intranasale)
- Indication comme pour CpiV
- Vaccination comme pour CpiV

Vaccin contre la rage

- A 12 semaines ou plus tard, suivant les indications du fabricant de vaccin
- Des dispositions spéciales sont valables pour le passage des frontières
- Il faut garder un intervalle de 2 semaines entre ce vaccin et les autres

Vaccins de rappel

- Premier rappel contre la maladie de Carré (CDV), H.c.c., la parvovirose (CPV) après 2 à 3 ans; pour les animaux âgés, rappels tous les 3 ans
- Vaccin de rappel annuel contre la léptospirose

Autres vaccins selon les besoins

Schéma de vaccination pour les chats

Les consignes de vaccination pour les chats restent les mêmes pour le moment, et il faut suivre les indications données dans les prospectus par les fabricants de vaccins.

Vu le risque de fibrosarcomes induits par les vaccins, IL NE FAUT PAS faire les injections dans la peau du cou, mais dans les flancs ou la partie distale des pattes arrière.